

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 19 12 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
Mme CABANIS
M. GARNIER
M. AUBERT
M^{me} KHAN
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} BRICE
M^{me} LEVENÉ
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M^{me} SIMONESSA
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER
M. BAILLY

Date de convocation : 12/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 18

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme LE GALL a donné pouvoir à M. GARNIER.
M. BOUFFORT a donné pouvoir à M^{me} LEVENÉ.
M. TRUBERT a donné pouvoir à M. PHILOUX.
M. BABOU a donné pouvoir à M. CORVOL.
M^{me} BOISNARD a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M^{me} MASSART a donné pouvoir à M^{me} HERCEG-GALESNE.
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.
M^{me} LOCHOU-REGNARD a donné pouvoir à Mme CABANIS.
M. LUCET a donné pouvoir à M^{me} SIMONESSA.
M. GAISLIN a donné pouvoir à Mme QUEMENER.
M^{me} SIMONESSA a donné pouvoir à Mme BATAILLE à partir de 22h40.

Étaient absents :

Mme KHAN jusqu'à 20h57.
M^{me} DANIELOU.
M. PAUGAM.
M. LEMARCHAND jusqu'à 20h44.
Mme MAUGAIS.

Secrétaire de séance :

Mme Anne BRICE.



25/20 – 19 décembre 2023

Attribution des noms des nouvelles voies et espaces publics sur la ZAC multisites : secteur Centre Bourg

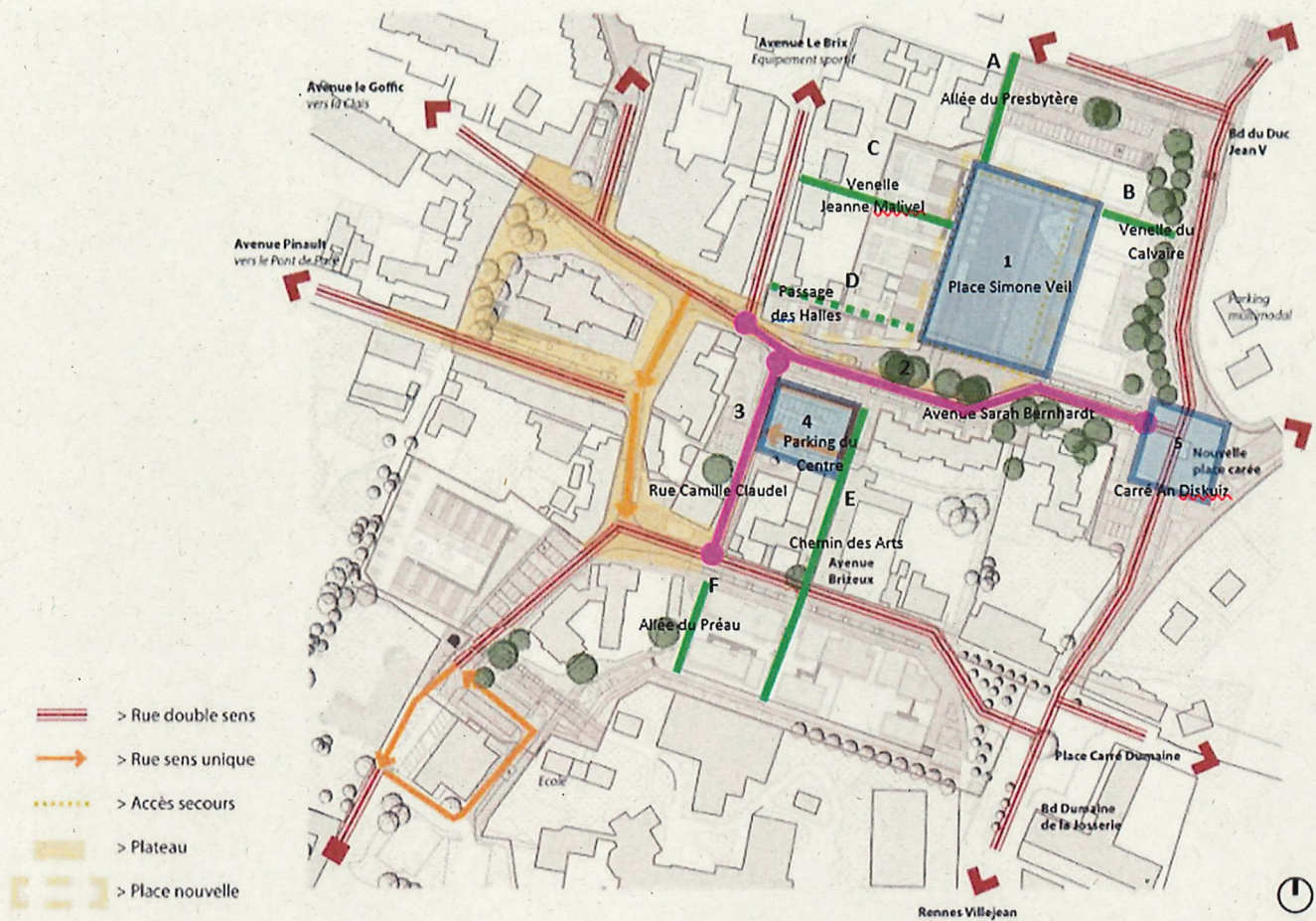
Le rapporteur,

- expose que dans le cadre du projet de renouvellement urbain du centre bourg, la création de nouvelles voies et espaces publics seront créées en vue de desservir notamment les habitations et les autres lieux ouvert au public.
- rappelle que le conseil municipal est compétent pour dénommer les voies publiques ouverte à la circulation y compris les voies privées et déterminer l'adressage sur son territoire. La commune est donc seule habilitée à certifier les adresses publiées dans la Base Adresse Nationale (BAN). De plus, les communes de plus de 3000 habitants sont tenues de rendre public les adresses et de les déposer sur une plateforme numérique.
- présente les 11 noms de voies, espaces publics et leur numération attribués sur le secteur du centre bourg conformément au plan et à la liste fournis ci-dessous.

Liste des nouvelles voies communales nommées sur le secteur Centre Bourg

Repérage cartographique	Nom de la voie	Dénomination de la voie	Informations complémentaires
1	Place	Simone Veil	Femme politique 1927-2017
2	Avenue	Sarah Bernhardt	actrice, peintre (100 ^{ème} anniversaire de sa mort en 2023) 1844-1923
3	Rue	Camille Claudel	sculptrice 1864-1943
4	Parking	du Centre	
5	Carré	An Diskuiz	
A	Allée	du Presbytère	
B	Venelle	du Calvaire	
C	Venelle	Jeanne Malivel	Artiste, peintre Bretonne 1895-1926
D	Passage	des Halles	En remplacement du Passage An Dikuiz
E	Chemin	des Arts	
F	Allée	du Préau	

Plan des circulations prévues : localisation des voies et espaces publics à nommer



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°94-112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers de la liste alphabétique des voies de la commune,
Vu l'article n°141-3 du code de la voirie routière à la mise à jour du tableau de classement des voies,
Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022, loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant sur le pouvoir du conseil municipal sur la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,
Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,
Considérant que le processus technique de contribution à la Base Adresse Nationale requiert une certification par la commune,
Considérant l'avis favorable émis par le bureau municipal suite à la commission mixte « culture, communication, urbanisme, voirie » lors de sa réunion du 15 novembre 2023 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

les noms attribués à l'ensemble des nouvelles voies communales (liste en annexe de la présente délibération) ;

ADOpte :

les dénominations des voies suivant le plan annexé à la délibération ;

AUTORISE :

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni **19** élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Anne BRICE.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ

